

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 8 janvier 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Entretien Paysagiste S. Cliche & Fils** relativement à la propriété située au **2049 DE L'AVENUE LARIVIÈRE** (lot 6 448 297 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation d'une haie de cèdre faisant usage de clôture ainsi que la localisation d'un bâtiment accessoire (gazebo), dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, sont les suivants :

- utilisation d'une haie de cèdres en guise de clôture sur deux des quatre côtés de l'aire d'entreposage au lieu de l'utilisation de matériaux opaques, ce qui est prohibé;
- utilisation d'une clôture ajourée en maille de chaîne sur les deux autres côtés de l'air d'entreposage, ce qui est prohibé;
- la haie de cèdres serait installée à une distance de 0,2 mètre de la limite avant au lieu du minimum de 0,3 mètre exigé;
- le bâtiment accessoire (gazebo) est situé à une distance de 0,6 mètre du bâtiment principal au lieu du minimum de 3 mètres exigé;
- l'aire d'entreposage de l'entreprise est située en cour avant alors que la règlementation ne permet les aires d'entreposage qu'en cour arrière ou latérale seulement;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser l'entreposage en cour avant, la clôture existante ainsi que la localisation du bâtiment accessoire (gazebo) et permettre l'installation d'une haie de cèdres, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29e jour de novembre 2024 et publié le 6 décembre 2023

Angèle Tousignant, greffière